

RALLYE PHOTOS

« Territoire en mouvement – Mouvements du territoire »

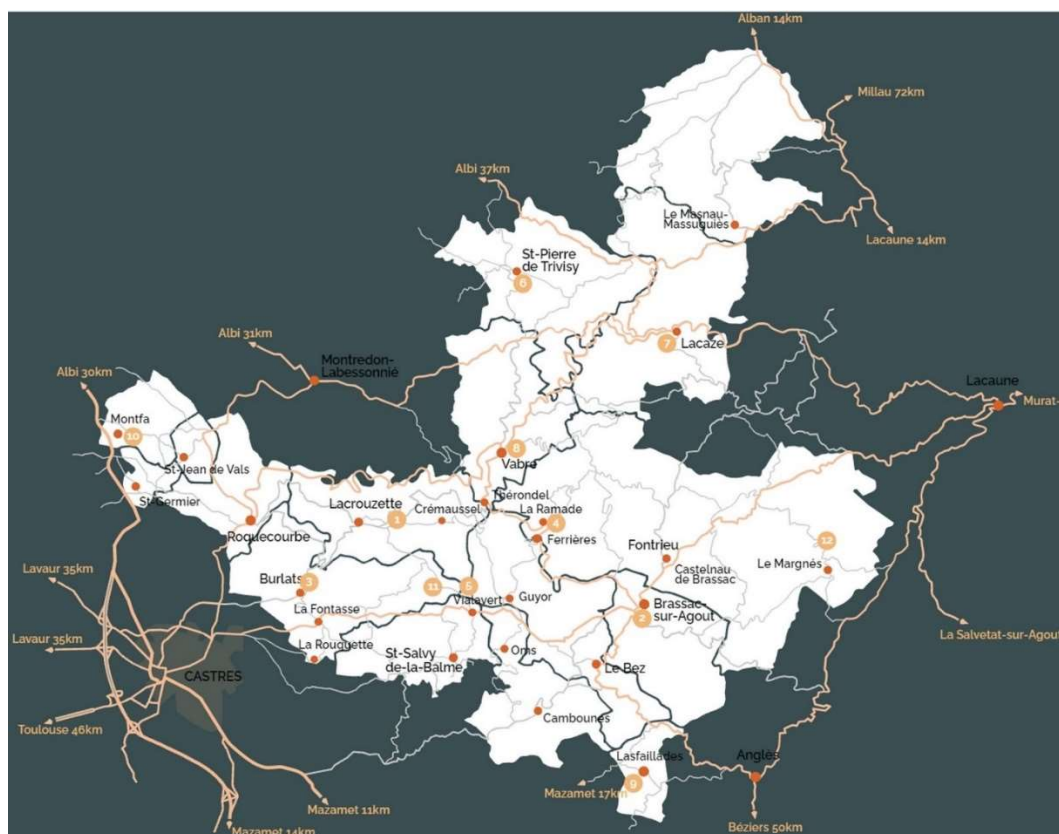
REGLEMENT

Du samedi 12 au lundi 21 novembre 2022

« Le Rallye Photo » de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (Tarn) est un concours ouvert aux amateurs de photographies de tout âge, initiés ou non. Il est basé sur une pratique artistique originale de la photo associée à un territoire.

Ce rallye est organisé dans le cadre du projet culturel de territoire porté par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (organisateur) en partenariat avec des structures culturelles et associatives du territoire, les artistes de la Compagnie Juste Ici en résidence et leur projet « Corps Collectifs ».

Il se déroule sur 10 jours **12 au 21 novembre (midi) 2022** dans les limites géographiques de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.



Article 1 : Objet et principes

« Le Rallye Photo » est un concours de photographies réalisées en numérique.

Chaque participant doit être muni de son propre appareil photo et dispose de 10 jours pour réaliser une série de 3 photos en respectant :

- **les contraintes de temps : du 12 au 21 novembre midi**
- **d'espace : le territoire de la Communauté de Communes**
- **le thème au choix sera délivré le 12 novembre (en ligne ou dans les lieux partenaires).**

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant le Rallye : 3 gagnants récompensés pour leur série (exposition itinérante sur le territoire), le prix coup de cœur du jury (photo imprimée en grand format et installée sur le territoire), le prix jeunesse (un appareil photo numérique).

Article 2 : Participation

Le Rallye Photo est ouvert à tous, y compris aux mineurs (sous la responsabilité d'un adulte).

Les contributions peuvent être individuelles ou collectives.

Les inscriptions sont nominatives et chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant le rallye.

Les participants s'engagent à respecter le règlement sous peine d'être disqualifiés.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription au Rallye Photo est gratuite.

Pour une personne mineure, le représentant légal devra signer l'ensemble des documents administratifs et s'engage à ce que le mineur soit accompagné par une personne majeure pendant sa participation au rallye.

Tout dossier de participation incomplet reçu après le 21 novembre midi sera éliminé.

Dossier :

- Fiche d'inscription
- Cession droits d'auteur
- Autorisation de droit à l'image (le cas échéant)
- Série de photos.

Où récupérer le dossier d'inscription et la feuille de route :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes : www.ccsbv.fr
- Dans les sites partenaires le 12 novembre :

De 9h30 à 11h30 : Bibliothèque de Roquecourbe

De 10h à 12h : Médiathèques de Brassac et Vabre, Château de Lacaze, Mairie de Saint-Pierre de Trivisy.

De 14h à 17h : Boutique l'Art et la matière de Burlats.

Comment s'inscrire et où envoyer les photos ?

- Par courriel : rallyephotoccsbv@gmail.com

(N'hésitez pas à utiliser les plateformes de téléchargement comme wetransfer ou grosfichiers si le poids des images est trop important)

- Le 21 novembre de 10h à 12h au siège de la Communauté de Communes à Vialavert via une clé USB

Article 4 : Qualité des images

IMPORTANT : Les photos devront être envoyées / déposées au format numérique en HD. Privilégier les formats non compressés (TIFF) ou à défaut JPG à qualité maximale. Penser à régler l'appareil photo en conséquence avant les prises de vue (photographier en RAW si possible).

Pour concourir au prix Coup de cœur, une résolution d'image minimum de 3508x4961 à 300dpi est recommandée soit un poids supérieur à 20 mégaoctets par image.

Chaque photo devra être renommée de la manière suivante selon l'ordre défini par le participant :

nomprenom_thème_lieu_1.jpg (ou .tiff le cas échéant)

nomprenom_thème_lieu_2.jpg

nomprenom_thème_lieu_3.jpg

(ex : dupontpierre_portrait_brassac_1.jpg)

La série de 3 images pourra être accompagnée d'une courte note d'intention (5 lignes) sur le thème et la démarche du photographe.

Article 5 : Délibération du jury / Prix

Le jury du Rallye Photo est composé de : photographes professionnels, habitants du territoire ainsi que les artistes en résidence pour la direction artistique.

La remise des prix (participation individuelle ou collective)

*** 3 gagnants récompensés pour leurs séries.**

Leurs photos seront exposées et pourront circuler pendant un an dans divers lieux du territoire : le réseau des médiathèques, les musées, ainsi que chez les commerçants (boucherie, boulangerie, épicerie, bureau de poste, etc).

*** 1 coup de cœur du jury.**

Une image unique (issue d'une série) qui sera installée en grand format dans le paysage.

*** 1 prix spécial jeunesse (-18ans) :** un appareil photo numérique sera offert au gagnant

La remise des prix se déroulera lors de la restitution du projet le 13 décembre.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Un contrat de cession des droits d'auteur est joint à ce règlement et doit être complété, signé et remis en même temps que le formulaire d'inscription.

Article 7 : Responsabilités des participants et des organisateurs

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une « autorisation de droit à l'image » est jointe à ce règlement et devra être complétée et transmise le cas échéant en même temps que les photos.

Article 8 : Droit à l'image du participant au rallye

Les participants au Rallye sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à cette occasion.

En s'inscrivant, le participant accepte que ces images soient éventuellement reproduites et diffusées dans le cadre de la promotion du projet culturel de territoire et du rallye photo.